



CONCOURS DE LA PLUS BELLE VITRINE DANS LE CADRE DES COMMÉMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE CAMBRAI

La mairie de Cambrai et l'office du tourisme organisent auprès des commerces de la Ville, un concours de décoration. L'objectif est de faire vivre les commémorations de la bataille de Cambrai dans les vitrines des commerçants.

Le thème : l'Angleterre et les coquelicots.

Inscription : jusqu'au 15 octobre 2017, en renvoyant le présent bulletin d'inscription. La décoration des vitrines devra être terminée le mercredi 1er novembre 2017 au plus tard.

Trois prix seront décernés : Prix des artisans, Prix des commerçants, Prix café, hôtels, restaurants.

Participez nombreux !

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Enseigne :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Catégorie :

- Artisans
- Cafés, hôtels, restaurants
- Commerçants

Je m'engage à participer à ce concours

Signature et tampon :

Bulletin à retourner avant le 15 octobre 2017 à Arnaud ROSENDO au 20 rue Neuve 59400 Cambrai ou par mail : arosendo.mairie@gmail.com



REGLEMENT édition 2017

Préambule : La mairie de Cambrai, et l'office du tourisme du Cambrésis organisent un concours pour élire la plus belle vitrine des commémorations du centenaire de la bataille de Cambrai.

Article 1 : Organisation : Ce concours est organisé du 1 au 27 Novembre 2017 et est réservé aux commerçants, Artisans, Café Hôtels restaurants de la ville de Cambrai.

Article 2 : Objet. Ce concours est organisé dans le cadre des « commémorations du centenaire de la bataille de Cambrai ». L'objectif est de favoriser la mise en valeur des commerces de la ville. La décoration devra correspondre au thème des commémorations du centenaire de la bataille de Cambrai.

Article 3 : Dispositions pratiques. Le commerçant s'engage à décorer sa vitrine sur le thème indiqué dans l'article 2 pendant la période allant du 1 au 27 Novembre 2017. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce concours devait être modifié, reporté, écourté, interrompu ou annulé.

Article 4 : Trois catégories ont été déterminées parmi les commerçants participants :

- Artisans
- Cafés, hôtels, restaurants,
- Commerçants

Un gagnant, sera désigné dans chaque catégorie.

Article 5 : Inscription. Un bulletin de participation est disponible en fin de règlement. La date limite des inscriptions est fixée au 15 octobre, cachet de la Poste faisant foi. Les candidats doivent adresser leurs inscriptions au service Commerce de la Mairie de Cambrai « concours de la plus belle vitrine des commémorations du centenaire de la bataille de Cambrai » – 2, rue de Nice 59400 Cambrai. Ce jeu

est sans obligation d'achat. L'inscription est gratuite.

Article 6 : Le jury sera composé de techniciens de l'office du tourisme, et du service ville d'art et d'histoire de la mairie de Cambrai. Le jury effectuera une visite auprès des commerces/cafetiers hôteliers participants afin de noter leurs vitrines.

ARTICLE 7 : Les prix seront définis à partir d'une grille d'évaluation composée des points suivants :

- Respect du thème
- Composition du décor
- Harmonie des couleurs
- Créativité/originalité
- Volume des décorations

Article 8 : Prix et remise des prix. Après dépouillement, les commerçants dont la vitrine aura été élue plus belle vitrine anglaise des commémorations de la bataille de Cambrai se verront attribuer un lot. Les prix ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots seront remis aux gagnants après les commémorations le 27 novembre 2017.

Article 9 : Communication. La Ville de Cambrai et l'office du tourisme sont autorisées à photographier et à filmer les commerces qui participent à ce concours. Les éléments pourront être transmis à la presse et/ou être intégrés à des documents. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs nom, prénoms ainsi de nom de l'enseigne, photo et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Bulletin à retourner avant le 15 octobre 2017 à Arnaud ROSENDO au 20 rue Neuve 59400 Cambrai ou par mail : arosendo.mairie@gmail.com